



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

COMITE DE LIGNE RER A SECTEUR OUEST

Mémento de la réunion du 13 novembre 2007

QS-RD 14/11/07

Présidé par Mme Pascale LE NEOUANNIC, Administratrice du STIF, Présidente de la Commission *Qualité de Service*.

Etaient présents :

STIF	M. Jean-Christophe MONNET M. Thierry GUIMBAUD M. Yves ROBIN-PREVALLEE M. Karim ZIBAT M. Rémi DESORMIERE
Conflans Sainte Honorine Sartrouville	M. Jean DELAUNAY M. Alain SOMMET M. Michel PAPE M. Gilbert KERMARREC
Houilles Carrières sur Seine Courbevoie	M. Alexandre JOLY M. Pierre VERNET M. Benoît LAMY Mme. Muriel MARIE
Agglomération Cergy Pontoise	Mme. Agnès ROCHETTE, Administratrice du STIF Mme. Angélique BOSQUET Mme. Anne PIERQUIN
SNCF	M. Gilles MERGY Mme. Eve SILBERSTEIN

Mme LE NEOUANNIC remercie les élus et services qui se sont déplacés pour cette réunion dans le cadre du développement de l'information et de la concertation envers les collectivités locales et les usagers. Concernant les modalités concrètes sur le dossier de la ligne A du RER, l'historique du dossier et les procédures réglementaires vis-à-vis des réservations de sillons ont conduit à une réunion « précipitée » et après la délibération du Conseil du STIF. La mise en place de structures d'information et de concertation préalable sera effective très prochainement.

M. ZIBAT présente le diaporama technique diffusé sous forme papier à l'ensemble des participants. Il précise que le dossier du renforcement de la desserte de Cergy-Pontoise a été relancé dès 2004. Le STIF souhaitait obtenir une desserte toutes les 10 minutes en journée entre Cergy et Paris. Les contraintes d'infrastructures, avec la section commune entre le courant banlieue et le courant fret à hauteur de Sartrouville, font que les propositions de la SNCF n'ont pas pu être acceptées par le STIF (deux trains en 5 minutes puis un creux de desserte de 15 minutes avec alternance RER / St Lazare). Par conséquent, le STIF a demandé un renforcement de l'offre du RER A avec un cadencement aux 10 minutes de la branche Cergy, entraînant la limitation des trains Paris – Maisons-Laffitte au trajet Paris – Nanterre.

Les cartographies présentées illustrent les gains de temps procurés par le renforcement de la desserte du RER A pour les gares de Maisons-Laffitte, Sartrouville et Houilles-Carrières, sur l'ensemble du territoire régional, à l'exception des zones situées à proximité de La Garenne-Colombes, Asnières, Clichy et Levallois, ainsi que l'université de Nanterre. A noter également le gain procuré pour l'agglomération de Marne-la-Vallée puisque la section Torcy – Chessy verra son offre également doublée, répondant à la croissance soutenue du trafic.

La présentation intègre une modélisation du nombre de voyageurs impactés : pour plus de 87% d'entre eux, la situation est a minima neutre voire bénéfique (jusqu'à 8 minutes de gain de temps de trajet). Seuls 2,6% des voyageurs des trois gares impactées vont subir une dégradation de leurs conditions de transports. Des solutions de report par autobus seront étudiées dans la mesure du possible.

L'ensemble des communes et collectivités représentées admet les contraintes liées aux infrastructures et aux nécessités de circulation des trains de marchandises et n'exprime pas d'opposition au schéma de desserte adopté.

La ville de Houilles souligne les difficultés croissantes de circulation pour les automobiles et les autobus sur le pont de Bezons et jusqu'à La Défense par la concomitance des travaux de T2 et d'opérations urbaines. La précipitation des modifications de desserte a suscité une forte incompréhension de la population.

La ville de Courbevoie indique que la croissance du trafic automobile, en particulier pendant les travaux de T2, devra être gérée alors que les solutions palliatives demeurent limitées. En outre, en termes d'offre de transports, les attentes sur les heures de pointe restent fortes.

L'agglomération de Cergy-Pontoise rappelle que le dossier du renforcement de la desserte date de 1998. Le déséquilibre de l'offre par rapport au poids économique et démographiques des trois branches ouest du RER A posait de réelles difficultés pour les voyageurs : la population a exprimé son attente forte d'une desserte enrichie en heures creuses. La mise en place de la nouvelle grille en février apportera une réponse adaptée, qui sera intégrée aux plans d'aménagements de l'agglomération.

La ville de Sartrouville regrette d'avoir découvert tardivement le dossier et déplore que la ligne 272 ne desserve pas la gare du RER en journée.

La ville de Maisons-Laffitte demande que le projet de la tangentielle nord puisse être concrétisé dans les meilleurs délais pour créer un axe de transports en commun améliorant les liaisons entre communes de banlieue. Elle souhaite connaître également les possibilités d'emploi de l'A14 par des bus express vers Paris et une réflexion d'ensemble sur l'accès par deux roues à La Défense.

Mme LE NEOUANNIC considère que plusieurs de ces sujets pourraient être abordés dans l'évaluation et la révision du PDU.

M. GUIMBAUD propose que les services des collectivités et du STIF dialoguent, sans présager de la faisabilité des propositions, sur les possibilités d'adaptation d'offre de bus pour traiter par exemple le cas de l'accès à l'université de Nanterre, ainsi que la gestion des travaux de T2.

Mme LE NEOUANNIC et M. MONNET précisent que les associations d'usagers seront prochainement rencontrées sur le renforcement de l'offre du RER A.

Mme LE NEOUANNIC propose la mise en place d'un comité de suivi à l'été pour évaluer l'impact de la refonte de l'offre.